

Géothermie profonde dans le Jura

Une hérésie financière, juridique et environnementale imposée à la population



Jack Aubry, président de CRJ Citoyens Responsables Jura

Pourquoi implanter un projet près de failles actives alors que l'Académie suisse des sciences recommande de les éviter ?

C'est une incohérence scientifique majeure. L'Académie suisse des sciences recommande explicitement, dans le cadre de la géothermie profonde pétrothermale, d'éviter les zones de failles, susceptibles d'être réactivées par des injections sous pression.

Or, le projet jurassien est situé dans une région :

- tectoniquement complexe,
- à proximité immédiate de failles connues (Vicques, la Caquerelle, Develier) et probablement d'autres encore inconnues,
- déjà soumise à une sismicité naturelle régulière.

Autrement dit, on fait exactement ce que les recommandations scientifiques conseillent de ne pas faire. Lorsque la science devient gênante, on l'ignore.

Injecter des millions de litres d'eau dans un sous-sol karstique : pourquoi est-ce si problématique ?

Le karst est un sous-sol instable et imprévisible, fait de fissures et de cavités.

Injecter des centaines de milliers, voire des millions de mètres cubes d'eau sous pression dans un tel système, c'est :

- augmenter le risque de déplacements imprévus de fluides,
- favoriser des connexions entre nappes,
- multiplier les incertitudes hydrogéologiques,
- augmenter le risque de glissement de plaques de roches jusqu'ici retenues par frottement,
- fragiliser durablement une ressource vitale : l'eau potable.

Dans un canton où l'eau potable dépend quasi exclusivement du sous-sol, persister dans cette voie relève de l'imprudence majeure.

« Quand un projet garantit l'incertitude sismique, ce n'est plus de l'énergie : c'est un pari imposé à toute une population. »

Le rapport fédéral TREDE (2014) indiquait déjà que le Jura n'est pas adapté à la géothermie profonde. Pourquoi continuer ?

Le rapport fédéral « Risques, potentiels et opportunités liés à la fracturation hydraulique » du 24 novembre 2014, confirmé en 2017, indiquait clairement que la géologie jurassienne n'est pas favorable à la géothermie profonde.

Pourtant, trois projets apparaissent dans les documents cantonaux : Haute-Sorne, Delémont et Porrentruy. Ce même rapport précise que le projet de Haute-Sorne repose bien sur de la fracturation hydraulique, et non sur de simples « stimulations » comme on aime parfois le présenter. Depuis que ce rapport a été rendu public, le lien officiel permettant de le télécharger a disparu. Mais le document existe toujours, a été sauvegardé et sera republié. Les faits ne disparaissent pas.

Le plan spécial garantit surtout... qu'il y aura des séismes. Comment vivre avec cela ?

C'est probablement l'aveu le plus inquiétant du dossier.

Le plan spécial reconnaît :

- qu'il y aura de la sismicité induite,
- sans pouvoir préciser la magnitude,
- ni la fréquence,
- ni la durée.

Comment demander à une population de vivre sereinement avec une telle incertitude permanente ?

Cette incertitude constitue en soi un préjudice.

Un projet annoncé comme 30 fois plus grand que Bâle ou Pohang : est-ce 30 fois plus de risques ?

Personne ne peut garantir le contraire. Les volumes injectés et les dimensions du réservoir sont sans commune mesure avec les projets précédents.

Or, la sismicité induite n'est pas proportionnelle : elle peut être non linéaire, brutale et imprévisible.

Imaginer qu'on puisse fracturer profondément le Jura, puis tout reboucher et tourner la page, est techniquement naïf.

Que montrent les cas de Pohang et Vendenheim pour le Jura ?

Ils montrent que le scénario grave n'est pas une hypothèse théorique, mais une réalité déjà vécue.

À Pohang, en Corée du Sud, un projet EGS a contribué à un séisme de magnitude 5,4 en 2017 :

- de nombreux quartiers très endommagés,
- des milliers d'habitants évacués,
- des blessés,
- un projet abandonné définitivement.

Pour rappel :

- superficie de la ville de Pohang : environ 1 129 km²,
- superficie du Canton du Jura : environ 838,5 km².

Il est essentiel de rappeler que Geo-Energie Suisse SA ainsi que le Service sismologique suisse ont été acteurs du projet de Pohang via le programme européen DESTRESS.

Ce sont aujourd'hui ces mêmes acteurs qui sont garants scientifiques et décisionnaires du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne.

Le projet prévu en Haute-Sorne, selon les chiffres du plan spécial, serait environ 30 fois plus conséquent que le projet coréen.

À Vendenheim, les séismes de 2019-2020 ont conduit à l'arrêt définitif du projet et à la suspension des autres projets de géothermie profonde dans l'Eurométropole de Strasbourg.

« Quand la science alerte, que le droit vacille et que le peuple n'a pas son mot à dire, ce projet n'est plus une transition : c'est une fuite en avant. »

Rappelons qu'en juin 2021, soit six mois après l'arrêt officiel du projet, un séisme de magnitude 3,9 a encore fortement secoué de nombreux habitants, des deux côtés du Rhin. Reproduire la même approche en affirmant que « chez nous ce sera différent », c'est refaire exactement la même expérience en espérant un résultat différent.

Que se passe-t-il si Geo-Energie Jura SA fait faillite ?

Geo-Energie Jura SA est une filiale locale de Geo-Energie Suisse SA.

En cas de problème majeur, cette filiale peut être mise en faillite, laissant une coquille vide sans capacité financière réelle.

En cas de problème grave, rien n'empêche :

- de mettre cette filiale en faillite,
- de laisser derrière elle une entité juridiquement vide,
- de rendre les dégâts financièrement inassumables par le promoteur.

Les dégâts deviennent alors un problème public.

On privatise les bénéfices potentiels et on socialise les risques, sans que la population n'ait jamais donné son accord.

Donc, en cas de problème, les responsables peuvent-ils juridiquement disparaître ?

Oui. Dans les faits, juridiquement, il sera quasiment impossible d'agir efficacement ou d'espérer obtenir une réparation complète.

La population se retrouvera seule face aux conséquences.

C'est profondément choquant que l'État jurassien accepte un tel montage juridique pour un projet aussi expérimental et potentiellement dangereux. Il existe un historique documenté et des faits établis que l'on ne peut pas nier.

S'ils sont aujourd'hui connus, c'est notamment grâce au travail de fond mené depuis des années par les opposants.

En résumé, pourquoi parler d'une hérésie ?

- Parce que ce projet cumule :
- des coûts déjà engagés sans transparence,
 - des risques élevés et durables,
 - des assurances insuffisantes,
 - un flou juridique persistant,
 - une population exposée sans garanties solides,
 - et un véritable déni de démocratie.

Dans ce flou organisé, le seul acteur exposé à coup sûr est le citoyen. Et cela n'est absolument pas acceptable.

« Géothermie profonde dans le Jura : les bénéfices sont privés, les risques sont publics, et le consentement est absent. »

Rappelons que Geo-Energie Jura SA ne dispose en réalité que d'une simple boîte postale domiciliée dans une imprimerie à Bassecourt.



Plus d'infos sur
www.crjsuisse.ch
facebook.com/scandalesjura